

**DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
VILLE DE JANZÉ**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2023**

Présents : Mmes et MM PARIS, JOULAIN, MOREL, CEZE, CORNILLAUD, BOTREL, LETORT, GUERMONPREZ, DUMAST, MOISAN, NAULET, TESSIER, BERTIN, MORVAN, OLLIVRY, PABOEUF, HOUILLOT, POTIN, MOREAU, GUAIS, CHEVALIER, DEAL

Absents représentés : M GOISET à Mme JOULAIN, Mme BARRE-VILLENEUVE à M BOTREL, Mme PIGEON à M PARIS, M BLANCHARD à Mme MORVAN, Mme MONNIER à M GUERMONPREZ, M LEFEUVRE à M OLLIVRY

Absente : Mme MSSASSI

Secrétaire de séance : M MOREL

Le procès-verbal du 22 février 2023 a été adopté.

Ordre du jour :

DL-2023-014	Comptes de gestion 2022
DL-2023-015	Compte administratif budget annexe Lande aux Brun
DL-2023-016	Compte administratif budget annexe Les Forges
DL-2023-017	Compte administratif budget assainissement
DL-2023-018	Compte administratif budget principal
DL-2023-019	Affectation des résultats 2022
DL-2023-020	Vote des taux d'imposition 2023
DL-2023-021	Budget primitif 2023 – Budget annexe lotissement Lande au Brun
DL-2023-022	Budget primitif 2023 – Budget annexe lotissement Les Forges
DL-2023-023	Budget primitif 2023 – Budget annexe assainissement
DL-2023-024	Budget primitif 2023 – Budget principal
DL-2023-025	Subvention de fonctionnement 2023 au CCAS
DL-2023-026	Subventions pédagogiques
DL-2023-027	Subventions aux associations
DL-2023-028	Subvention exceptionnelle « Natation de la Roche aux Fées »
DL-2023-029	Contrat groupe prévoyance avec le Cdg35
DL-2023-030	Tableau des effectifs

Comptes de gestion 2022

Délibération n°2023-014

A la même séance du conseil municipal, le compte de gestion et le compte administratif sont soumis aux élus, selon l'article L 2121-31 du CGCT.

Les résultats des comptes de gestion dressés par Madame Ghislaine LE HARS (Trésorière) pour l'exercice 2022 se présentent comme suit :

RESULTATS DES COMPTES DE GESTION 2022			
BUDGETS	Résultat exercice 2022	Résultat reportés 2021	Résultat de clôture 2022
Budget Principal			
Investissement	896 396,98	- 12 400,55	883 996,43
Fonctionnement	1 244 946,90	2 320 438,93	3 565 385,83
Total budget principal	2 141 343,88	2 308 038,38	4 449 382,26
Budget Assainissement			
Investissement	- 2 512,26	914 925,22	912 412,96
Fonctionnement	101 841,86	682 691,30	784 533,16
Total budget assainiss.	99 329,60	1 597 616,52	1 696 946,12
Budget le Lande au Brun			
Investissement	128 838,09	- 386 769,80	- 257 931,71
Fonctionnement	- 213 359,04	445 667,32	232 308,28
Total budget lande au B	- 84 520,95	58 897,52	- 25 623,43
Budget les Forges			
Investissement	- 12 649,15	- 176 690,76	- 189 339,91
Fonctionnement	21 832,71	277 742,33	299 575,04
Total budget les Forges	9 183,56	101 051,57	110 235,13
Excédent de clôture 2022			6 230 940,08

VU l'avis favorable de la commission finances du 8 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- STATUE sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- STATUE sur la comptabilité des valeurs inactives,
- DECLARE que les comptes de gestion des budgets COMMUNE, ASSAINISSEMENT, les lotissements LES FORGES et LA LANDE AU BRUN dressés, pour l'exercice 2022, par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Vote : à l'unanimité

Compte administratif budget annexe Lande aux Brun	Délibération n°2023-015
--	--------------------------------

Monsieur Morel indique que le compte administratif 2022 du budget annexe lotissement la Lande au Brun présenté par le Maire est conforme au compte de gestion 2022.

Les comptes 2022 du budget annexe lotissement la Lande au Brun sont détaillés en annexe n°3.

Le compte administratif 2022 se présente comme suit par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022
011 - Charges à caractère général	361 077,52	140 380,95
023 - Virement à la section d'investissement	386 769,80	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	386 769,80	386 769,80
65 - Autres charges de gestion courante		
TOTAL	1 134 617,12	527 150,75

RECETTES FONCTIONNEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022
002 - Résultat reporté	445 667,32	445 667,32
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	386 769,80	257 931,71
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	302 180,00	55 860,00
75 - Autres produits de gestion courante		
TOTAL	1 134 617,12	759 459,03
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	386 769,80	386 769,80
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	386 769,80	257 931,71
TOTAL	773 539,60	644 701,51
RECETTES INVESTISSEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022
021 - Virement de la section de fonctionnement	386 769,80	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	386 769,80	386 769,80
TOTAL	773 539,60	386 769,80

RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA LANDE AU BRUN

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	Prévision 2022	Montant
Recettes de fonctionnement 2022	688 949,80	313 791,71
Dépenses de fonctionnement 2022	1 134 617,12	527 150,75
Résultat de l'exercice 2022 (hors report)	-445 667,32	-213 359,04
Report du résultat 2021	445 667,32	445 667,32
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	0,00	232 308,28
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2022	Prévision 2022	Montant
Recettes d'investissement 2022	773 539,60	386 769,80
Dépenses d'investissement 2022	386 769,80	257 931,71
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (hors report)	386 769,80	128 838,09
Report solde d'exécution 2021	-386 769,80	-386 769,80
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022	0,00	-257 931,71
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022	0,00	-25 623,43

VU l'avis favorable de la commission finances du 8 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe lotissement La Lande au Brun.

Vote : à l'unanimité

Compte administratif budget annexe Les Forges

Délibération n°2023-016

Monsieur Morel indique que le compte administratif 2022 du budget annexe les Forges présenté par le Maire est conforme au compte de gestion 2022.

Les comptes 2022 du budget annexe les Forges sont détaillés en [annexe n°3](#).

Le compte administratif 2022 se présente comme suit par chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022
011 - Charges à caractère général	369 506,57	115 919,63
023 - Virement à la section d'investissement	146 690,76	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 690,76	176 690,76
65 - Autres charges de gestion courante		
TOTAL	742 888,09	292 610,39

RECETTES FONCTIONNEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté	277 742,33	277 742,33
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 690,76	189 339,91
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	268 455,00	120 140,00
74 - Dotations, subventions et participations		
75 - Autres produits de gestion courante		1,19
77 - Produits exceptionnels		4 962,00
TOTAL	742 888,09	592 185,43

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	176 690,76	176 690,76
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	196 690,76	189 339,91
TOTAL	373 381,52	366 030,67

RECETTES INVESTISSEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022
021 - Virement de la section de fonctionnement	146 690,76	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	226 690,76	176 690,76
TOTAL	373 381,52	176 690,76

RESULTATS 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FORGES

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	Prévision 2022	Réalisation 2022
Recettes de fonctionnement 2022	465 145,76	314 443,10
Dépenses de fonctionnement 2022	742 888,09	292 610,39
Résultat de l'exercice 2022 (hors report)	-277 742,33	21 832,71
Report du résultat 2021	277 742,33	277 742,33
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	0,00	299 575,04

SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2022	Prévision 2022	Réalisation 2022
Recettes d'investissement 2022	373 381,52	176 690,76
Dépenses d'investissement 2022	196 690,76	189 339,91
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (hors report)	176 690,76	-12 649,15
Report solde d'exécution 2021	-176 690,76	-176 690,76
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022	0,00	-189 339,91

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022	0,00	110 235,13
--	-------------	-------------------

VU l'avis favorable de la commission finances du 8 mars 2022,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe lotissement les Forges.

Vote : à l'unanimité

Monsieur Morel indique que le compte administratif 2022 du budget assainissement présenté par le Maire est conforme au compte de gestion 2022.

Les comptes 2022 du budget assainissement sont détaillés en [annexe n°3](#).

Le compte administratif 2022 se présente comme suit par chapitre et par opération :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022	
011 - Charges à caractère général	400 126,29	311 373,86	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	207 000,00	156 157,72	
022 - Dépenses imprévues			
023 - Virement à la section d'investissement	647 165,01		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	135 000,00	131 178,19	
65 - Autres charges de gestion courante	2 000,00	100,10	
66 - Charges financières	4 400,00	3 890,70	
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	100,40	
TOTAL	1 397 691,30	602 800,97	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022	
002 - Résultat d'exploitation reporté	682 691,30	682 691,30	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00	31 722,96	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	680 000,00	666 696,22	
75 - Autres produits de gestion courante		6 223,65	
TOTAL	1 397 691,30	1 387 334,13	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022	RAR 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00	31 722,96	
16 - Emprunts et dettes assimilées	74 500,00	74 379,62	
20 - Immobilisations incorporelles	39 000,00		
020 - Dépenses imprévues	116,52		
23 - Immobilisations en cours	100 000,00		
O 11 - Station d'épuration	56 000,00		
O 12 - Réhabilitation des réseaux	1 425 749,40	65 877,20	4 706,40
O 16 - Lagunes	1 740,00		
O 17 - Matériel	61 196,00	48 245,66	12 196,00
O 18 - Poste de relèvement route de Bain	30 830,00		10 830,00
TOTAL	1 824 131,92	220 225,44	27 732,40
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022	RAR 2022
001- Résultat reporté	914 925,22	914 925,22	
021 - Virement de la section de fonctionnement	647 165,01		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	135 000,00	131 178,19	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 000,00	15 493,30	
13 - Subventions d'investissement	53 282,01	53 281,26	
16 - Emprunts et dettes assimilées	57 759,68	17 760,43	
TOTAL	1 824 131,92	1 132 638,40	

RESULTATS 2022- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	Prévision	Réalisation
Recettes de fonctionnement 2022	715 000,00	704 642,83
Dépenses de fonctionnement 2022	1 397 691,30	602 800,97
Résultat de l'exercice 2022 (hors report)	-682 691,30	101 841,86
Report du résultat 2021	682 691,30	682 691,30
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	0,00	784 533,16

SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2022	Prévision	Réalisation
Recettes d'investissement 2022	909 206,70	217 713,18
Dépenses d'investissement 2022	1 824 131,92	220 225,44
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (hors report)	-914 925,22	-2 512,26
Report solde d'exécution 2021	914 925,22	914 925,22
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2022	0,00	912 412,96

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE 2022		1 696 946,12
--	--	---------------------

VU l'avis favorable de la commission finances du 8 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe assainissement.

Vote : à l'unanimité

Compte administratif budget principal

Délibération n°2023-018

Monsieur Morel indique que le compte administratif 2022 du budget principal présenté par le Maire est conforme au compte de gestion 2022.

Les comptes 2022 du budget principal sont détaillés en annexe n°3.

Le compte administratif 2022 se présente comme suit par chapitre et par opération :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022
011 - Charges à caractère général	2 000 000,00	1 780 816,01
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 775 000,00	3 711 543,23
014 - Atténuations de produits	2 500,00	2 054,00
022 - Dépenses imprévues	480 159,61	
023 - Virement à la section d'investissement	2 635 894,32	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	774 055,94	747 706,48
65 - Autres charges de gestion courante	1 042 000,00	1 038 046,64
66 - Charges financières	61 000,00	60 431,85
67 - Charges exceptionnelles	148 500,00	357,34
68 - Dotations aux amortissements et provisions	5 000,00	
TOTAL	10 924 109,87	7 340 955,55

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022
002 - Excédent de fonctionnement reporté	2 320 438,93	2 320 438,93
013 - Atténuations de charges	50 000,00	113 118,78
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 927,94	91 033,80
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	700 000,00	730 161,99
73 - Impôts et taxes	4 734 965,00	4 819 073,73
74 - Dotations, subventions et participations	2 286 650,00	2 301 801,88
75 - Autres produits de gestion courante	390 000,00	154 438,95
76 - Produits financiers	0,00	13,32
77 - Produits exceptionnels	350 128,00	376 260,00
TOTAL	10 924 109,87	10 906 341,38

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022	RAR 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	12 400,55	12 400,55	
020 - Dépenses imprévues	199 725,48		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 927,94	91 033,80	
041 - Opérations patrimoniales	15 000,00	14 014,64	
16 - Emprunts et dettes assimilées	456 000,00	454 026,22	
O 10 - VOIRIE URBAINE	134 221,08	100 376,82	31 287,48
O 11 - VOIRIE RURALE	115 000,00	4 632,72	
O 19 - ECLAIRAGE PUBLIC - SONORISATION VILLE	14 320,00	5 620,20	
O 20 - URBANISME	113 983,66	29 891,57	36 866,00
O 21 - ETUDES	106 846,54		
O 22 - MATERIEL- VEHICULES	104 075,91	98 837,85	
O 23 - FONCIER	562 000,00	170 440,22	
O 24 - EFFACEMENT DE RESEAUX (HORS OPERATION)	262 000,00		
O 25 - AMENAGEMENTS DE TERRAIN	40 000,00		
O 26 - BATIMENTS DIVERS	174 420,80	58 233,84	108 546,58
O 45 - EGLISE	317 027,97	252 275,45	49 468,75
O 49 - SALLE SPORT N°1	25 424,40	4 560,00	20 864,40
O 57 - POLE ENFANCE	572 940,32	329 919,69	224 608,55
O 58 - SALLE DU CHENE JAUNE ETAGE	2 448,19		
O 59 - REHABILITATION MAISON ST PIERRE	50 000,00	22 680,00	19 950,00
O 60 - ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	960,00		
O 61 - RESIDENCE RUE LACIRE	463 621,04	10 133,14	48 765,13
O 65 - FORGES - PISTE CYCLABLE-ROND POINT	813 973,23	146 445,75	345 917,21
O 66 - RESTAURANT SCOLAIRE	1 217 935,92	212 394,64	999 023,28
O 71- RESTRUCTURATION DE LA GENDARMERIE	40 000,00	12 755,20	1 441,72
O 74 - BOULEVARD PLAZANET	85 000,00	1 337,83	76 020,00
O 76 - CIMETIERE	15 000,00		
O 77 - BRIQUETERIE	30 270,00	8 462,76	12 735,00
O 79 - BATIMENT LES PETITS LUTINS	318 016,34	259 502,31	21 731,44
O 80 - PUP LA BASSE SAUDRAIE	77 564,00	3 207,60	10 620,00
O 81 - PUP LA BELLANGERIE	121 187,60	105 512,82	14 871,38
O 85 - ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	45 000,00	960,00	
O 86 - MOBILIER	25 000,00	11 674,60	3 646,19
O 87 - INFORMATIQUE	40 000,00	38 384,64	
O 88 - MATERIEL	70 000,00	42 462,58	3 028,82
O 89 - VEHICULE	25 000,00	3 451,30	
O 81 - POLE MULTIMODAL	50 000,00		
O 92 - POLE MULTIMODAL	55 000,00	478,66	
O 93 - ESPACE BRULON	30 000,00		
TOTAL	6 893 290,97	2 506 107,40	2 029 391,93

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévision 2022	Réalisation 2022	RAR 2022
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 635 894,32		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	774 055,94	747 706,48	
041 - Opérations patrimoniales	15 000,00	14 014,64	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 122 520,88	1 149 880,74	
13 - Subventions d'investissement	1 675 947,83	478 501,97	952 563,12
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	1 000 000,00	
024 - Cessions	-330 128,00		
TOTAL	6 893 290,97	3 390 103,83	952 563,12

Résultats 2022 – Budget principal

RESULTATS 2022 - BUDGET PRINCIPAL

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	Prévision	Réalisation
Recettes de fonctionnement 2022	8 603 670,94	8 585 902,45
Dépenses de fonctionnement 2022	10 924 109,87	7 340 955,55
Résultat de l'exercice 2022 (hors report)	-2 320 438,93	1 244 946,90
Report du résultat 2021	2 320 438,93	2 320 438,93
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022	0,00	3 565 385,83

SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2022	Prévision	Réalisation
Recettes d'investissement 2022	6 893 290,97	3 390 103,83
Dépenses d'investissement 2022	6 880 890,42	2 493 706,85
Solde d'exécution de l'exercice 2022 (hors report)	12 400,55	896 396,98
Report solde d'exécution 2021	-12 400,55	-12 400,55
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022	0,00	883 996,43

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2022	0,00	4 449 382,26
--	-------------	---------------------

VU l'avis favorable de la commission finances du 8 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE, hors de la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal.

Vote : à l'unanimité

J. HOUILLOT : Que signifie « prévisions 2022 » ?

P. MOREL : Il s'agit des prévisions du budget principal voté en 2022.

J. HOUILLOT : Le taux de réalisation dans l'investissement est très faible.

P. MOREL : Il faut compter les restes à réaliser. Si nous les prenons en compte, nous sommes à un taux de 70%.

H. PARIS : Les restes à réaliser, ce sont les opérations déjà engagées et qui seront payées sur l'exercice 2023. Cela concerne notamment la restructuration du restaurant scolaire.

Affectation des résultats 2022

Délibération n°2023-019

Monsieur Morel rappelle que, conformément aux instructions comptables, les résultats de fonctionnement doivent faire l'objet d'une affectation. L'affectation doit couvrir en priorité le besoin de financement de l'exercice (déficit d'investissement + solde des restes à réaliser).

Les résultats d'investissement ainsi que les résultats des budgets des lotissements (fonctionnement + investissement) font l'objet d'un simple report.

La commission finances, lors de sa séance du 8 mars 2023, propose d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement 2022 à affecter	3 565 385,83
Résultat d'investissement 2022	883 996,43
Solde des restes à réaliser 2022	- 1 076 828,81
Besoin de financement 2022	192 832,38
AFFECTATION DE RESULTAT 2022 BUDGET PRINCIPAL	
002- Résultat de fonctionnement reporté	3 372 553,45
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	192 832,38
TOTAL	3 565 385,83
BUDGET ASSAINISSEMENT	
Résultat de fonctionnement 2022 à affecter	784 533,16
Résultat d'investissement 2022	912 412,96
Solde des restes à réaliser 2022	- 27 732,40
Besoin de financement 2022	-
AFFECTATION DE RESULTAT 2022 ASSAINISSEMENT	
002- Résultat de fonctionnement reporté	784 533,16
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	-
TOTAL	784 533,16

VU les instructions comptables M57 et M49 applicables aux communes et aux services d'assainissement,
 VU les résultats de fonctionnement des comptes administratifs 2022 du budget principal et du budget annexe assainissement,

VU la proposition d'affectation des résultats de la commission finances du 8 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- AFFECTE le résultat de fonctionnement 2022 du budget principal comme suit :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté.....3 565 385.83 €
- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés.....192 832.38 €

. AFFECTE le résultat de fonctionnement 2021 du budget assainissement comme suit :

- 002 Résultat de fonctionnement reporté.....784 533.16 €.

Vote : à l'unanimité

Vote des taux d'imposition 2023	Délibération n°2023-020
--	--------------------------------

Monsieur Pierric Morel, expose que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 qui s'est tenu lors du conseil municipal du 15 février 2023,

VU l'avis de la commission finances réunie le 8 mars 2023 qui propose de ne pas augmenter les taux d'imposition,

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition sur l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

→ Taux de la taxe d'habitation : 13.85%

→ Taux de la taxe sur le foncier sur les propriétés bâties : 39,77 %

→ Taux de la taxe sur le foncier sur les propriétés non bâties : 38,64 %

- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Vote : à l'unanimité

Budget primitif 2023 – Budget annexe lotissement La Lande au Brun

Délibération n°2023-021

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le projet de budget primitif 2023

VU la nomenclature comptable M57,

VU le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 qui s'est tenu lors du conseil municipal du 15 février 2023,

VU l'avis favorable de la commission finances du 8 mars 2023,

Le détail et les explications des budgets primitifs 2023 sont joints en annexe n°4 et 5.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement La Lande au Brun par chapitre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
011 - Charges à caractère général	230 376,57
023 - Virement à la section d'investissement	190 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 931,71
65 - Autres charges de gestion courante	100,00
TOTAL	678 408,28

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2023
002 - Résultat reporté	232 308,28
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	256 100,00
75 - Autres produits de gestion courante	
TOTAL	678 408,28

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	257 931,71
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 000,00
TOTAL	447 931,71

RECETTES INVESTISSEMENT	
021 - Virement de la section de fonctionnement	190 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 931,71
TOTAL	447 931,71

Vote : à l'unanimité

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
 VU le projet de budget primitif 2023
 VU la nomenclature comptable M57,
 VU le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 qui s'est tenu lors du conseil municipal du 15 février 2023,
 VU l'avis favorable de la commission finances du 8 mars 2023,

Le détail et les explications des budgets primitifs 2023 sont joints en annexe n°4 et 5.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement Les Forges par chapitre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
011 - Charges à caractère général	284 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	120 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	189 339,91
65 - Autres charges de gestion courante	100,00
TOTAL	593 439,91

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	299 575,04
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	173 864,87
TOTAL	593 439,91

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	189 339,91
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00
TOTAL	309 339,91

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2023
021 - Virement de la section de fonctionnement	120 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	189 339,91
TOTAL	309 339,91

Vote : à l'unanimité

S. DUMAST : Tous les terrains ne sont pas vendus ?

H. PARIS : Non, nous avons eu des problèmes de pollution. Il reste 4 terrains dont 2 pour Néotoa, qui va bientôt commencer les travaux.

JP. BOTREL : Oui, le début des travaux est prévu au mois d'avril 2023.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
 VU le projet de budget primitif 2023
 VU la nomenclature comptable M49,
 VU le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 qui s'est tenu lors du conseil municipal du 15 février 2023,
 VU l'avis favorable de la commission finances du 8 mars 2023,

Le détail et les explications des budgets primitifs 2023 sont joints en annexe n°4 et 5.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-ADOpte le budget primitif 2023 du budget annexe assainissement par chapitre avec vote formel pour les opérations comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023		
011 - Charges à caractère général		556 900,00		
012 - Charges de personnel et frais assimilés		231 000,00		
022 - Dépenses imprévues				
023 - Virement à la section d'investissement		545 633,16		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		140 000,00		
65 - Autres charges de gestion courante		1 000,00		
66 - Charges financières		4 000,00		
67 - Charges exceptionnelles		1 000,00		
TOTAL		1 479 533,16		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023		
002 - Résultat d'exploitation reporté		784 533,16		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		20 000,00		
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		670 000,00		
75 - Autres produits de gestion courante		5 000,00		
TOTAL		1 479 533,16		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RAR 2022	BP 2023	Budget 2023
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			20 000,00	20 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées			51 000,00	51 000,00
O 11 - Station d'épuration			150 000,00	150 000,00
O 12 - Réhabilitation des réseaux	4 706,40	1 304 313,72	1 309 020,12	
O 16 - Lagunes				0,00
O 17 - Matériel	12 196,00	50 000,00	62 196,00	
O 18 - Poste de relèvement route de Bain	10 830,00		10 830,00	
TOTAL	27 732,40	1 575 313,72	1 603 046,12	1 603 046,12
RECETTES D'INVESTISSEMENT		RAR 2022	BP 2023	Budget 2023
001- Résultat reporté			912 412,96	912 412,96
021 - Virement de la section de fonctionnement			545 633,16	545 633,16
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			140 000,00	140 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves			5 000,00	5 000,00
13 - Subventions d'investissement				0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées				0,00
TOTAL	0,00	0,00	1 603 046,12	1 603 046,12

Vote : unanimité

H. PARIS : Les 150 000 € budgétés sur la station d'épuration seront consacrés à la mise en place de trackers solaires pour baisser les dépenses d'énergie.
 Pour les réseaux, nous inscrivons sur le budget des sommes plus importantes que ce qui sera réalisé pour équilibrer comptablement le budget. Cependant un recrutement vient d'être réalisé, les équipes vont pouvoir s'investir pour travailler sur la réalisation d'un chemin directeur. Des investissements auront lieu en 2024.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
 VU l'avis favorable de la commission finances du 8 mars 2023,
 VU la nomenclature comptable M57,
 VU le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 qui s'est tenu lors du conseil municipal du 15 février 2023,
 VU le projet de budget primitif 2023,

Le détail et les explications des budgets primitifs 2023 sont joints en annexe n°4 et 5.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE le budget primitif 2023 du budget principal par chapitre avec vote formel pour les opérations comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
011 - Charges à caractère général	2 048 910,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 020 000,00
014 - Atténuations de produits	2 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	3 664 378,45
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	390 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	1 303 500,00
66 - Charges financières	75 000,00
68 - Dotations aux amortissements et provisions	150 000,00
TOTAL	11 654 288,45
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 372 553,45
013 - Atténuations de charges	80 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	768 400,00
73 - Impôts et taxes	578 535,00
731 - Fiscalité locale	4 462 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	2 206 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	152 800,00
TOTAL	11 654 288,45

RECETTES D'INVESTISSEMENT	RAR 2022	BP 2023	Budget 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement		883 996,43	883 996,43
021 - Virement de la section de fonctionnement		3 664 378,45	3 664 378,45
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		390 000,00	390 000,00
041 - Opérations patrimoniales			0,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves		648 832,38	648 832,38
13 - Subventions d'investissement	952 563,12	212 153,99	1 164 717,11
16 - Emprunts et dettes assimilées		500,00	500,00
27 - Autres immobilisations financières		80 000,00	80 000,00
TOTAL	952 563,12	5 879 861,25	6 832 424,37

Vote : majoritaire (6 contre : la minorité)

T. MOREAU : J'ai comparé les différents tableaux reçus en annexe et j'ai trouvé des anomalies.

H. PARIS : C'est une erreur du service, la version qui vous a été envoyée n'est pas la dernière. Nous nous excusons et nous vous renverrons la bonne version.

G. GUAIS : Cela serait intéressant d'avoir un accès à un fonds documentaire commun, plutôt que d'avoir des envois successifs, cela nous permettrait d'avoir accès aux documents passés.

J.B CHEVALIER : Si je comprends bien, les annexes qui nous ont été transmises ne sont pas les dernières versions. Est-ce qu'il y a eu d'autres modifications ?

C. MORVAN : Cela n'a pas été modifié sur les annexes mais la notice est bonne.

N. TESSIER : Ce qui compte c'est que ce qui nous est présenté ce soir soit équilibré.

J. HOUILLOT : En tant que minorité, nous ne pouvons pas nous exprimer si nous n'avons pas tous les éléments. Des documents sont erronés, il y a quand même des points sur lesquels nous nous interrogeons.

H. PARIS : Ce qu'il faut retenir, c'est que cette année, notre excédent prévisionnel 2023 devrait couvrir uniquement les investissements récurrents. Nous ne devrions pas dégager d'excédents pour financer de nouveaux investissements.

V. NAULET : Le « relampage » du stade coûte 50 000 € ?

JP. BOTREL : Oui cela coûte très cher de changer ce type d'ampoules pour un passage en led. C'est assez spécifique.

H. PARIS : Nous espérons avoir une subvention « Fonds Vert » sur ce projet.

J. HOUILLOT : Cela permet aussi de faire des économies.

G. GUAIS : Le projet d'une salle construite par un tiers avec des panneaux solaires n'a pas été retenu ?

H. PARIS : Nous avons eu un premier projet mais qui ne nous a pas satisfait. L'investissement est prévu pour 2024.

F. POTIN : J'avais une question pour le projet de l'hôpital. Un permis de construire va être déposé. On ne prévoit pas de ligne pour acheter l'ancien hôpital.

H. PARIS : La vente des bâtiments de l'hôpital actuel ne se fera qu'en 2026-2027. Ce printemps une étude d'estimation du bien sera réalisée. Nous ne serions de toute façon, intéressés que par le bâtiment historique. Concernant le permis de construire, nous attendons toujours la validation du service juridique du Centre Hospitalier Universitaire de Rennes.

G. GUAIS : Le fonds de roulement est important. Même s'il faut équilibrer le budget, c'est un quitus donné à une équipe en indiquant la somme sur une ligne « autres projets ». Cela aurait pu être affecté à d'autres investissements, en les répartissant.

H. Paris : Nous puiserons sur le fond de roulement pour financer en partie les gros projets : gendarmerie, maison St Pierre, mairie.

P. MOREL : Si nous gonflons certains postes, les services vont se dire qu'ils ont un budget important. Nous préférons ne pas les gonfler.

G. GUAIS : Cela représente le quart du budget alors que nous ne savons pas où seront investies ces sommes qui restent des sommes importantes.

J. HOUILLOT : Nous aurions géré différemment l'importance des dépenses de fonctionnement et aurions fait des choix différents sur l'investissement. Je reviens sur le plan vélo de Roche aux Fées Communauté. Janzé est évincé de ce plan. La piste cyclable Janzé-Brie est primordiale. Cela me désole de voir que Roche aux Fées communauté oublie notre territoire.

H. PARIS : Effectivement, nous en avons encore parlé avec M. BORDIER la semaine dernière. Le plan vélo de Roche aux Fées Communauté a été fait un peu en catimini. Nous ne sommes pas d'accord avec la communauté de communes. Je suis intervenu plusieurs fois en bureau exécutif.

D. CORNILLAUD : Il faudrait réagir tous ensemble.

J. HOUILLOT : Il y a les mobilités douces du quotidien et les mobilités loisirs. La piste cyclable Janzé-Brie c'est du quotidien.

D. CORNILLAUD : Le Département refuse de prendre en compte la liaison Janzé-Brie car nous ne pouvons pas en faire une piste à haut niveau de performance comme ils le souhaitent.

J. HOUILLOT : Par ailleurs, je salue la décision du Département de reconstruire un collège à Janzé. C'est à la municipalité de mettre tout en place pour accueillir ce collège. Cela sera l'occasion de revoir le projet de ville avec l'évolution du projet de la ZAC. Comment allez-vous vous positionner sur ce projet ?

H. PARIS : Nous avons été prévenus très tard. Nous les avons rencontrés pour la première fois la semaine passée. Leur demande initiale est la mise à disposition d'un terrain viabilisé d'1,8 ha. Le Département pourrait nous laisser le site actuel. Si nous héritons de bâtiments désaffectés, cela nous coûtera 1 million d'euros pour déconstruire et dépolluer le site. Une décision aussi stratégique que celle-là ne peut pas se prendre sans un minimum de réflexion. Cela engage les 50 prochaines années. De plus, si le collège est construit à l'Yve, il faudra vraiment que le département s'engage sur la déconstruction/dépollution du site actuel.

J. HOUILLOT : Depuis que je suis élu, je pousse ce projet. Le Président M. CHENUT était venu en 2020 et s'est rendu compte du besoin à Janzé, le collège est complètement obsolète. Je me satisfais que le Département ait choisi Janzé pour investir. A votre place, je sabrerai le champagne.

H. PARIS : Nous ne sommes pas contre le déménagement à l'Yve, mais il faut étudier tous les scénarios avant de prendre une décision. Je rappelle que si c'est ce dernier choix qui était retenu, cela déséquilibrerait l'équilibre financier de notre ZAC qui peut remettre en cause l'intérêt d'un concessionnaire pour la gérer. Je regrette l'attitude du département dans la démarche retenue. Les élus et les services n'étaient par exemple pas au courant de notre ZAC. Il faut s'intéresser aux projets des élus locaux. Nous ne demandons pas la charité. Nous demandons à être consultés quand on apporte un projet comme la construction d'un nouveau collège dans une ville. Cela nécessite également un débat local qui sera possible quand nous aurons reçu tous les éléments. Pour information, nous avons retrouvé dans nos archives, que la construction du collège a été faite par la commune au début des années 1970 et que le foncier n'a été transféré au département qu'en 1993.

J. GUERMONPREZ : C'est un débat intéressant, oui un nouveau collège c'est bien mais il faut une vision d'ensemble. La négociation en cours est avec des conditions, nous sommes gagnants à y réfléchir en prenant en compte le projet de la ZAC.

T. MOREAU : C'est trop prématuré, vous avez raison, il faut cependant tenir compte de l'état du collège.

H. PARIS : Il faut que nous réétudions l'équilibre de la ZAC. La difficulté que nous avons, c'est qu'on nous propose un schéma du passé. Il est prévu un collège pour 700 élèves, ce collège sera construit dans 7 ou 8 ans, combien d'élèves aurons-nous d'ici là ? Comment sera la démographie dans les 20 ans à venir ? Nous parlons aussi de Zéro Artificialisation Nette et de la loi « Climat et Résilience ». Comment nous l'intégrons dans ce projet.

Monsieur Pierric Morel expose que, depuis 2021, le budget du CCAS de Janzé nécessite un financement du budget de la Ville.

Le besoin nécessaire pour 2023 pour équilibrer le budget du CCAS s'élève à 109 000 €. Le besoin de financement se répartit ainsi :

- Budget CCAS : 74 620 €
- Budget SAAD : 34 380 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les crédits budgétaires votés au budget principal 2023 de la Ville ;

VU l'avis favorable de la commission finances du 8 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'équilibrer le budget du CCAS ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ACCORDE une subvention de fonctionnement au CCAS de Janzé, pour l'année 2023, d'un montant de 109 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire et M Morel à réaliser toutes les démarches nécessaires pour le versement de cette subvention.

Vote : à l'unanimité

H. PARIS : Il faut savoir que notre Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) perd environ 5€ par heure de travail effectué chez les bénéficiaires. Nous avons moins d'aides du Département que les structures qui bénéficient des services tarifés et nos prix sont encadrés.

F. POTIN : Pourquoi nous n'arrêtons pas alors ?

H. PARIS : Nous rendons un service public, notamment pour les personnes suivies par des infirmières libérales. Si nous avons une vision comptable, nous pouvons arrêter, si nous avons une vision du service à la population âgée, c'est important de continuer. Nous sommes complémentaires de l'ADMR. Il y a un réel besoin pour la population.

F. POTIN : Nous avons combien de bénéficiaires ?

D. CORNILLAUD : 84 usagers pour 34 000 € d'aide, est-ce réellement beaucoup pour une commune telle que la nôtre ? Sans cela, il faut aussi arrêter la culture et d'autres actions... Nous payons 34 000 € mais combien cela rapporte au niveau social ? Le maintien à domicile est important, cherchons à trouver d'autres recettes pour combler ce déficit. Nous apportons quelque chose pour ces personnes, du lien entre autres...

H. PARIS : Oui, il y a de plus en plus de dépendance, la plupart des bénéficiaires dispose de l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie). Les Caisses de Retraites se sont désengagées du financement. Le temps de trajet des aides à domicile n'est pas compté dans l'aide reçue du département mais est rémunéré pour les salariés. C'est complexe aussi avec des horaires atypiques et de week-end. Tout cela explique que cela nous coûte plus cher aujourd'hui.

Monsieur Morel expose que, chaque année, le conseil municipal attribue aux établissements scolaires publics et privés de Janzé des subventions forfaitaires dites « pédagogiques » pour leur permettre de financer leurs projets comme des classes de neige et de mer, des voyages d'études pour l'amélioration des connaissances des élèves, des spectacles, des formations premiers secours, des sorties pédagogiques. Cette subvention n'est pas obligatoire. Afin d'éviter la multiplication des demandes mais aussi pour assurer une égalité entre les écoles, il est souhaitable de leur accorder des subventions au prorata du nombre d'élèves.

La commission « finances » en date du 8 mars 2023 a émis un avis favorable au maintien de la subvention pédagogique par élève pour 2023, soit :

18,45 €	par élève de Janzé pour les collèges, la SEGPA et la MFR
24,07 €	par élève pour les écoles primaires et maternelles
12,64 €	par élève pour les élèves de l'extérieur de la SEGPA et de la MFR

En fonction des effectifs, la participation par établissement pour 2023 se présente comme suit :

Etablissements	2022			2023		
	Participation par élève	Nb d'élèves	Participation totale	Participation par élève	Nb d'élèves	Participation totale
Ecole maternelle publique	24,07	148	3 562,36	24,07	169	4 067,83
Ecole élémentaire publique	24,07	337	8 111,59	24,07	306	7 365,42
Ecole maternelle privée	24,07	164	3 947,48	24,07	151	3 634,57
Ecole élémentaire privée	24,07	272	6 547,04	24,07	279	6 715,53
Collège public Janzé	18,45	214	3 948,30	18,45	209	3 856,05
Collège privé Janzé	18,45	263	4 852,35	18,45	259	4 778,55
SEGPA Janzé	18,45	14	258,30	18,45	15	276,75
SEGPA extérieur	12,64	94	1 188,16	12,64	102	1 289,28
MFR Janzé	18,45	16	295,20	18,45	12	221,40
MFR extérieur	12,64	170	2 148,80	12,64	180	2 275,20
	Total 2022	1692	34 859,58	Total 2023	1 682	34 480,58

VU la proposition de la commission « finances » en date du 8 mars 2023 de maintenir le montant de la subvention pédagogique par élève pour 2023 ;

VU les effectifs à la rentrée scolaire 2022 ;

Considérant que les activités des établissements scolaires entrent dans les actions que la commune peut légalement aider ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ACCORDE, pour l'année 2023, les subventions pédagogiques (selon les projets cités ci-dessus) qui se présentent comme suit :

Etablissements	2023		
	Participation par élève	Nb d'élèves	Participation totale
Ecole maternelle publique	24,07	169	4 067,83
Ecole élémentaire publique	24,07	306	7 365,42
Ecole maternelle privée	24,07	151	3 634,57
Ecole élémentaire privée	24,07	279	6 715,53
Collège public Janzé	18,45	209	3 856,05
Collège privé Janzé	18,45	259	4 778,55
SEGPA Janzé	18,45	15	276,75
SEGPA extérieur	12,64	102	1 289,28
MFR Janzé	18,45	12	221,40
MFR extérieur	12,64	180	2 275,20
	Total 2023	1 682	34 480,58

- AUTORISE Monsieur le Maire et M Morel à signer tout document s'y rapportant.

Vote : à l'unanimité

H. PARIS : Attention, pour les collèges, la subvention ne concerne que les Janzéens.

V. NAULET : Les autres communes contribuent-elles pour les autres élèves ?

H. PARIS : Je ne crois pas.

T. MOREAU : Alors que la somme va à tout le monde !

Départ de Mme DEAL à 22h29.

Subventions aux associations

Délibération n°2023-027

VU les dossiers de demandes de subventions déposés par les associations et compte tenu que l'activité de ces associations entre dans les actions que la commune peut légalement aider,
 VU les propositions de la commission associations réunie le 7 mars 2023 et de la commission finances réunie le 8 mars 2023,

VU le budget primitif 2023,

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes aux associations désignées ci-après :

ASSOCIATIONS AU FORFAIT	2023
Randonnées pédestres - Volontaires Janzéens	100 €
Sophrologie - Volontaires Janzéens	100 €
Yoga - Volontaires Janzéens	100 €
Art floral - Volontaires Janzéens	100 €
Club Loisirs Féminins	100 €
Cuisine - Volontaires Janzéens	100 €
Feeling Loisirs	100 €
Prévention routière	100 €
Amicale des anciens sapeurs pompiers	100 €
Aquariophilie Club Janzéen	100 €
Ker événement	100 €
Modélisme - Volontaires Janzéens	100 €

Chorale Saint Martin	200 €
Amicale des donneurs de sang	200 €
FNACA	200 €
UNC	200 €
ACCA (chasse)	200 €
Club de l'amitié	200 €
Club Photo - Féérie d'images	200 €
Les Amis de l'orgue	200 €
Team Podiocom	200 €
La Mie de l'Yve	200 €
Les P'tits Lutins	200 €
Jardins du Champ du Bois	200 €
Club Canin	200 €
Janzé Histoire et Patrimoine	200 €
Les Colibris de la Roche aux Fées	200 €
Les Autochtones	200 €
ACCRET	200 €
TOTAL	4 600 €

ASSOCIATIONS A L'INDICE	2023
Athlétisme	3 193,50 €
Badminton - Volontaires Janzéens	1 866,00 €
Basket-ball - Volontaires Janzéens	4 033,00 €
Vents de cirque - Amicale laïque	5 570,50 €
Dojo club	6 079,00 €
Football USJ	8 752,00 €
Gymnastique volontaire	2 220,00 €
Gymnastique artistique - Volontaires Janzéens	979,50 €
Handball	4 213,00 €
Tennis club	2 175 €*
Tennis de table - Volontaires Janzéens	1 174,50 €
Tir - Volontaires Janzéens	511,50 €
Volley ball JCNVB	1 794,50 €
Amica'danse - Amicale laïque	1 213,50 €
Janzé Danse	1 017,75 €
Cyclo club janzéen	679,50 €
Hawks	1 329,00 €

Guitare - Amicale laïque	240,00 €
Théâtre- Amicale laïque	842,50 €
Musique Sainte-Cécile - Volontaires Janzéens	1 053,00 €
L'outil en main	78,00 €
TOTAL	49 015,25 €

* Subvention au Tennis Club déjà versée sous forme d'acompte DL2023-010

ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	2023
collège Jean Monnet	800 €
collège St Joseph	800 €
école du Sacré-Cœur	360 €
école du Chat Perché	360 €
TOTAL	2 320 €

AIDE INTERNATIONALE	2023
Amis du Niger	625 €
Humanitéterre	625 €
Espoirs d'enfants	625 €
TOTAL	1 875 €

AUTRES SUBVENTIONS	2023
ETABLISSEMENTS SPECIALISES*	500,00 €
ADMR TUBA	250,00 €
IME Montfort-sur-Meu	250,00 €
SALLES **	10 500,00 €
AMICALE LAIQUE - MAISON MERE	6 540,00 €
VJ tir	3 520,00 €
MUSIQUE STE CECILE	440,00 €
DIVERS	5 059,00 €
CINEMA STELLA	800,00 €
PROMOTION DE LA CHANSON	750,00 €
ASSOCIATION CYCLISTE DU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	100,00 €
CODEM	3 409,00 €
TOTAL	16 059,00 €

* principe : subventionner les établissements spécialisés accueillant des mineurs janzéens sur la base de 250 € / mineur

** principe : subventionner les associations qui ne peuvent pas bénéficier de salles communales afin de participer aux frais d'utilisation de bâtiments n'appartenant pas à la commune à 5€/heure

NOUVELLE ASSOCIATION	2023
Pengal Alayam 1er versement (500+500 € si collaboration avec une ONG locale)	500,00 €
Pengal Alayam 2e versement dans 6 mois conditionné à collaboration avec une ONG locale (sur justificatif)	500,00 €
TOTAL	1 000,00 €

VILLE DE JANZE SYNTHESE / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023		
FONCTIONNEMENT	Rappel subventions 2022	2023
	Versées	Proposées
ASSOCIATIONS AU FORFAIT	4 400 €	4 600,00 €
ASSOCIATIONS A L'INDICE	46 861 €	49 015,25 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES SCOLAIRES	2 320 €	2 320,00 €
AIDE INTERNATIONALE	1 875 €	1 875,00 €
AUTRES	16 154 €	16 059,00 €
SUBVENTIONS "CREATION D'ASSOCIATIONS"	-	1 000,00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	7 587 €	180,00 €
<i>SUBVENTIONS PEDAGOGIQUES</i>	<i>35 182 €</i>	<i>34 480,58 €</i>
TOTAL	114 379 €	109 529,83 €

Les conseillers municipaux membres du bureau d'une association ne prennent pas part au vote concernant leur association : (6 élus sont concernés)

Suite à la présentation du sujet en commission vie associative le 7 mars 2023 et en commission finances le 8 mars 2023 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- FIXE le montant des subventions attribuées aux associations pour 2023 comme présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote : à l'unanimité

Subvention exceptionnelle « Natation de la Roche aux Fées »

Délibération n°2023-028

Par courrier en date du 27 février 2023, l'association « Natation de la Roche aux Fées » a déposé une demande de subvention exceptionnelle pour permettre à Manon LE CALVEZ, licenciée du Club, de participer aux championnats du monde de natation dans la catégorie Master qui se dérouleront au Japon en août 2023. Manon LE CALVEZ prendra part aux courses suivantes : 50m nage libre, 50m papillon, 50m brasse et 50m dos.

Le budget prévisionnel de cette participation est de 2095 €. L'association sollicite une subvention de 180€, montant des frais d'inscription à la compétition.

Au regard de l'intérêt à participer à cette compétition d'envergure internationale, la commission vie associative du 7 mars 2023 et la commission finances du 8 mars 2023 ont proposé que la ville de Janzé accorde une subvention de 180 € au Club.

VU la demande de subvention exceptionnelle déposée par « Natation Roche aux Fées » et compte tenu que l'activité de cette association entre dans les actions que la commune peut légalement aider,

VU l'avis favorable de la commission vie associative réunie le 7 mars 2023 et de la commission finances du 8 mars 2023,

VU le budget primitif 2023,

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à « Natation Roche aux Fées » de 180 € afin de permettre à Manon Le Calvez de participer à cette compétition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à Natation Roche aux Fées de 180 € pour permettre à Manon Le Calvez de participer aux championnats du monde de natation dans la catégorie Master qui se dérouleront au Japon en août 2023.

- AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : à l'unanimité

Contrat groupe de prévoyance avec le Cdg35

Délibération n°2023-029

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

VU l'avis du comité social territorial du 3 mars 2023, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Pour le risque **prévoyance** : de mettre en place un régime collectif sur la base d'une convention de participation conclue à l'issue d'un appel à concurrence réglementé par le décret n°2011-1474 précité.
- **Article 1** : de retenir la procédure de la convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le centre de gestion départemental de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine
- **Article 2** : d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence
- **Article 3** : de fixer le niveau de participation comme suit :

TIB mensuel proratisé inférieur à 1 599,99€	TIB mensuel proratisé compris entre 1 600 € et 1 999,99 €	TIB mensuel proratisé supérieur à 2 000 €
12€	10€	8€

- **Article 4** : d'autoriser le Président/Maire pour effectuer tout acte en découlant, et notamment le lancement de la consultation par appel public à concurrence prévu selon les termes de l'article 15 du décret n° 2011-1474.

Vote : à l'unanimité

D. CORNILLAUD : Si jamais la proposition du CDG ne nous convient pas, au final nous ne sommes pas obligés de l'accepter. Nous pourrions repartir à titre individuel.

Tableau des effectifs

Délibération n°2023-030

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,
 VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

VU le tableau des emplois

VU l'avis du comité social territorial du 3 mars 2023,

CONSIDÉRANT :

- Le départ d'un agent de catégorie C occupant le poste de référent jeunesse (en charge de la direction de l'espace jeunes, chargé des projets sur la jeunesse, ...) et son remplacement à l'issue des entretiens par un candidat titulaire du grade d'animateur.
- L'évolution du poste de chef d'équipe manifestation et vie associative en responsable de la vie associative et manifestation afin de renforcer l'animation de la vie associative dans la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE la proposition du Maire,
- MODIFIE le tableau des emplois comme suit :

Poste supprimé	Poste créé	Motif	Date de modification
1 poste d'adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 poste d'animateur (catégorie B) à temps complet	Départ de l'agent (référént.e jeunesse) pour mutation et recrutement d'un agent de catégorie B	15/03/2023
1 poste d'agent de maîtrise à temps complet – chef d'équipe manifestation et vie associative	1 poste d'agent de catégorie B (filrière technique, animation ou sportive) – responsable vie associative et manifestation	Départ de l'agent pour mutation et changement d'organisation du service	15/03/2023

- INSCRIT au budget les crédits correspondants.

M. le Maire informe que les riverains ont reçu une invitation pour l'atelier participatif pour le réaménagement de la rue Armand Jouault et du bd Plazanet. Tous les Janzéens sont également les bienvenus.

D. CORNILLAUD précise que le dernier spectacle avec Yves DUTEIL était complet. Le prochain spectacle aura lieu le vendredi 7 avril avec 3 humoristes à découvrir. Les spectacles pour Arts2rues le samedi 3 juin ont été choisis en commission, cette année il n'y aura pas 2 spectacles simultanément car la population doit choisir alors qu'elle souhaite voir tous les spectacles. La gestion sera aussi plus facile.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 19 avril 2023.

Séance levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Pierric MOREL



Monsieur le Maire,
Hubert PARIS

